

***Phase de lancement***  
***Normes et auto-agrément***  
***des organismes de bienfaisance canadiens***

## Résumé

L'année prochaine marquera le début du travail de préparation d'un **Forum des normes** qui aura lieu au milieu de l'année 2009 et dont le rôle pourrait être le suivant à cette date :

- rassembler les organismes de bienfaisance canadiens déterminés à créer une série de normes d'auto-réglementation pour les organismes de bienfaisance du Canada;
- élire un **Conseil des normes des organismes de bienfaisance**;
- adopter des normes provisoires, son acte constitutif et ses statuts d'organisme, ainsi que créer un consensus sur la mission et l'orientation de cette initiative, qui seraient tous adoptés formellement en 2010, lors du prochain Forum des normes.

Ces réalisations seront assurées par les moyens suivants :

1. mise en place d'un **Groupe consultatif**, composé d'organismes de bienfaisance canadiens, prêts à apporter leur assistance à partir de maintenant et jusqu'au Forum des normes 2009 en :
  - a. communiquant leurs idées sur la conception du cadre de référence de cette initiative;
  - b. communiquant leur rétroaction sur la version provisoire des normes;
  - c. étant prêts à faire partie des signataires des normes et des promoteurs de cette initiative;
  - d. nommant ou en élisant 6 à 7 de leurs membres pour siéger au Comité directeur des normes.La dissolution du Groupe consultatif est prévue au Forum des normes 2009, ce qui lui permettra de devenir le rassemblement des partisans de cette initiative.
2. recensement et sélection des **organismes partenaires de la création des normes**, dont la mission et le mandat prévoient la promotion des normes (dans leur domaine d'expertise) pour les organismes de bienfaisance canadiens, ainsi que des initiatives d'amélioration des capacités dans les mêmes domaines (p. ex., Conseil RH pour le secteur – normes de gestion des RH; Institut sur la gouvernance – normes de gouvernance; Imagine Canada – normes d'éthique de collecte de fonds). Ces organismes partenaires peaufineraient la version provisoire des normes au cours de l'année suivante. Ces normes seraient ensuite proposées au Forum des normes 2009 pour être acceptées, à titre provisoire, par les membres du Forum. De plus, ces organismes siègeraient au Comité directeur des normes et contribueraient à définir le cadre de référence de la gouvernance globale de cette initiative.
3. mise en place d'un **Comité directeur des normes**, composé de membres du Groupe consultatif et de tous les organismes partenaires. Le Comité dirigerait toute l'initiative jusqu'au Forum des normes 2009, puis deviendrait le Conseil des normes des organismes de bienfaisance, quand les participants à cette initiative l'auront approuvé formellement.
4. Obtention des fonds indispensables à cette initiative jusqu'au Forum des normes 2009.

## **Plan de travail détaillé**

### **Groupe consultatif**

Au cours de l'été 2008, Imagine Canada lancera un appel aux organismes intéressés pour qu'ils se joignent à un Groupe consultatif dont le mandat sera le suivant :

- communiquer ses idées sur la conception du cadre de référence de cette initiative, soit aux organismes partenaires de la création des normes, soit au Comité directeur des normes;
- communiquer sa rétroaction sur la version provisoire des normes;
- envisager d'être les signataires des normes et les promoteurs de cette initiative;
- nommer / élire 6 ou 7 de ses membres pour qu'ils siègent au Comité directeur des normes.

Le Groupe devrait se réunir, par conférence téléphonique ou par conférence Web, 4 ou 5 fois avant le Forum des normes 2009. Si ses membres se réunissent en personne, ils seront tenus de financer leur propre déplacement. Ce groupe sera consulté sur les principales décisions à prendre dans le domaine de la gouvernance, de l'adhésion, des normes, du processus d'agrément et du modèle de gestion, etc. de l'initiative dans son ensemble.

La première conférence téléphonique du Groupe est prévue pour le mois de septembre ou d'octobre 2008. C'est à ce moment qu'il sera prié de nommer 6 ou 7 de ses membres pour siéger au Comité directeur des normes.

### **Organismes partenaires de la création des normes**

Pendant l'été 2008, Imagine Canada s'adressera aux organismes susceptibles de devenir partenaires pour susciter leur intérêt et les motiver afin de promouvoir les normes de leur domaine d'expertise. Ces organismes seraient tenus de :

- peaufiner les normes élaborées par le Groupe de référence sur l'obligation de rendre des comptes; présenter les amendements proposés au Comité directeur des normes et se préparer à proposer un ensemble de normes au Forum des normes 2009 pour que ses membres les acceptent à titre provisoire;
- collaborer avec d'autres organismes partenaires et avec le Comité directeur des normes pour créer un cadre de référence commun et une conception commune des normes et de leur application;
- promouvoir et diriger le renforcement des capacités pour les membres et les membres éventuels dans le champ d'application de leurs normes;
- siéger au Comité directeur des normes et contribuer à façonner le cadre de référence de la gouvernance globale de cette initiative;
- s'engager à un partenariat à long terme avec le Conseil des normes des organismes de bienfaisance en liaison avec l'évolution des normes et le renforcement des capacités du secteur.

Ces organismes partenaires seront recrutés dans les domaines suivants :

- gestion des ressources humaines (les pourparlers ont commencé avec le Conseil RH pour le secteur);
- gouvernance (les pourparlers ont commencé avec l'Institut sur la gouvernance);
- responsabilité financière (partenaire à choisir – éventuellement un organisme d'élaboration des normes comptables, ou un comité du Comité directeur des normes ou d'Imagine Canada);
- transparence (partenaire à choisir – éventuellement un organisme d'élaboration des normes comptables, ou un comité du Comité directeur des normes ou d'Imagine Canada);
- collecte de fonds (Imagine Canada – *Code d'éthique relatif à la collecte de fonds*);
- mission et programmes (partenaire à choisir – éventuellement un comité du Comité directeur des normes ou d'Imagine Canada);
- participation des bénévoles (des pourparlers auront lieu avec Bénévoles Canada).

### **Comité directeur des normes**

Il sera chargé de diriger la mise en place globale de cette initiative de création de normes, y compris la gouvernance envisagée, les normes, le processus d'agrément, etc. jusqu'au premier Forum des normes en 2009. L'élection du Conseil des normes des organismes de bienfaisance par les membres du Forum est prévue à cette occasion. Le Conseil dirigera ensuite toute l'initiative.

Le Comité directeur des normes sera composé de 6 à 7 membres du Groupe consultatif et de tous les organismes partenaires de la création des normes. De plus, des membres seront choisis au sein du Groupe de référence sur l'obligation de rendre des comptes pour assurer une continuité dans la réflexion, en la faisant prolonger celle de la première équipe de planification. Le Comité sera présidé par Imagine Canada pendant cette première phase, qui commencera à la mise en train de l'initiative et prendra fin au Forum des normes 2009.

Le Comité directeur des normes devrait concevoir son plan de travail à partir de la vision, des principes et des convictions du Groupe de référence sur l'obligation de rendre des comptes, puis intégrer la rétroaction du secteur, y compris celle formulée pendant les Conférences du secteur d'Imagine Canada et l'atelier animé pendant le Sommet de 2008.

Il préparera le Forum des normes 2009 en veillant à ce que les éléments suivants puissent être soumis aux participants (les membres provisoires) pour qu'ils les examinent et les approuvent :

- premier ensemble de normes à débattre et à étudier l'année suivante;
- plan d'activités pour le Conseil des normes des organismes de bienfaisance;

## Phase de lancement - Normes et auto-agrément des organismes de bienfaisance canadiens

- processus d'agrément;
- structure de gouvernance pour l'initiative dans son ensemble;
- poursuite du réseautage / du partenariat avec les autres initiatives du secteur dans le domaine des normes.

Il veillera à ce que les éléments suivants soient prêts à être soumis aux participants et aux membres pour qu'ils l'examinent pour le Forum des normes 2010 :

- processus de dépôt de plaintes / vérification;
- dialogue avec le gouvernement fédéral (ARC) pour :
  - l'informer de cette initiative de création de normes / auto-réglementation
  - le sonder sur :
    - d'éventuelles possibilités de subventions (renforcement des capacités);
    - intégration éventuelle de la réglementation et de l'auto-réglementation;
  - hommage et remise de prix lors du Forum des normes 2010.

### **Principales orientations choisies à cette date**

Les points suivants serviront de point de départ au travail du Comité directeur des normes, puisqu'ils ont été élaborés par le Groupe de référence sur l'obligation de rendre des comptes (voir la version intégrale du rapport intitulé *Les normes peuvent-elles aider les organismes de bienfaisance à accomplir leur mission? Document de discussion* pour vous informer en détail) ou qu'un fort consensus s'est dégagé en leur faveur dans la rétroaction des participants du secteur au Sommet 2008.

#### **Mission / but de l'initiative de création des normes**

Définir les comportements, les normes et les pratiques qui inspirent confiance au public et qui améliorent la crédibilité et le rendement des organismes de bienfaisance enregistrés du Canada; mettre au point un processus de divulgation des informations et d'agrément afin de démontrer publiquement le respect de ces normes.

- Le but poursuivi devrait consister à inspirer confiance au public, à donner de l'assurance au secteur et à protéger à la fois sa crédibilité et les intérêts du public (et plus particulièrement les intérêts des membres du public qui entretiennent des relations avec les organismes de bienfaisance);
- Une initiative de création des normes devrait viser à démontrer au public la responsabilité du secteur et à servir de frein et de contrepoids pour garantir l'adoption de bonnes pratiques;
- Les normes sont également destinées à servir d'outil de sensibilisation et devraient, par conséquent, prévoir des moyens de consolidation des capacités;
- Cette initiative est susceptible d'évoluer et de devenir un programme d'auto-réglementation complet pour tout le secteur de la bienfaisance du Canada.

#### **Démarche globale « progressive et soumise à des approbations périodiques »**

Le Groupe de référence sur l'obligation de rendre des comptes a conçu une approche évolutive, comportant un certain nombre de phases et de points de prise de décision (ou « d'approbation »). C'est, selon lui, le moyen le plus efficace de mettre en œuvre des normes puisque, avant de passer à la phase suivante, il est indispensable de rallier les principaux dirigeants du secteur de la bienfaisance pour qu'ils s'approprient la démarche et la rendent crédible aux yeux de tous les autres acteurs. La nature progressive de cette démarche garantit l'acquisition des compétences nécessaires et la crédibilité indispensable pour les normes et les processus administratifs avant de passer à la phase suivante.

**Feuille de route transparente** – annoncée à l'avance et prévoyant notamment de ne pas passer à l'étape suivante, tant que le secteur ne sera pas convaincu de disposer de la compétence et de la capacité requises pour administrer le programme avec équité et efficacité.

**Démarche progressive** — pour faire apprécier cette initiative, créer un consensus autour des normes et les faire comprendre, convaincre des avantages de l'agrément et faire accepter sans réserve ce processus d'agrément ou de « pénalisation ».

L'intégration du *Code d'éthique relatif à la collecte de fonds* doit être sérieusement mise à l'étude, comme le programme du *Code* a déjà atteint une des « phases » avancées, prévues par cette démarche et qu'il a déjà recruté des membres qui lui versent leurs cotisations.

### **Version provisoire des normes à débattre**

Voir la version intégrale des normes provisoires qui serviront de point de départ au travail des organismes partenaires et du Comité directeur des normes en consultant *Les normes peuvent-elles aider les organismes de bienfaisance à accomplir leur mission?* Document de discussion.

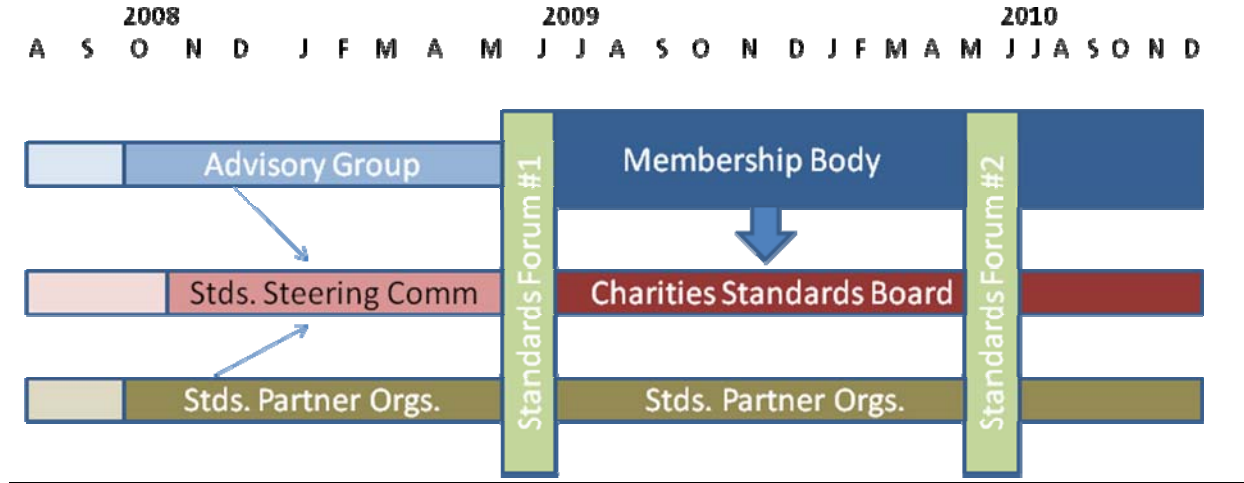
### **Grands principes de conception**

- Les normes autogérées sont beaucoup plus efficaces et nettement préférables aux règlements ou aux normes imposés de l'extérieur.
- Cette initiative devrait adopter un modèle de gestion autofinancée pour assurer son indépendance par rapport aux intervenants externes. Son modèle de financement tiendra compte de la nécessité éventuelle d'une contribution financière plus importante pour les grands organismes afin de favoriser la participation des petits organismes.
- Veiller à ce que la gouvernance d'un organisme de réglementation, ainsi que la définition des normes dans le détail soient contrôlées par les organismes qui appliqueront les normes.
- Le produit final et les processus doivent être rentables et apporter une valeur ajoutée aux organismes de bienfaisance canadiens. Il est indispensable de prendre soin d'éviter d'ajouter une lourdeur bureaucratique inutile pour les organismes de bienfaisance ou de limiter leur capacité d'innovation.
- Bien que les normes définiraient des niveaux de conformité minimaux, leurs documents d'accompagnement devraient présenter des informations sur les pratiques exemplaires dépassant largement ce seuil d'application minimal.
- L'introduction de nouvelles normes doit s'accompagner, dans toute la mesure du possible, de l'accès à des modalités de renforcement des capacités et de formation pour appliquer les normes et les surpasser.
- Quand il sera opérationnel, le Conseil des normes des organismes de bienfaisance devrait mettre à l'étude l'hommage à la réussite et la reconnaissance officielle d'une application exceptionnelle des normes et des comportements exceptionnels des organismes de bienfaisance canadiens.
- Le processus de mise en œuvre devrait permettre aux organismes de bienfaisance d'évoluer et d'opérer une transition positive vers l'application des normes, grâce à un statut de membre à titre provisoire (limité dans le temps). Cette période de transition leur permettrait d'accepter les normes et de s'engager à s'efforcer de les respecter. Le respect de toutes les normes serait obligatoire pour devenir membre à part entière (ou, peut-être, à défaut, une déclaration publique justifiant éventuellement le non-respect d'une norme particulière et son inadaptation à l'organisme de bienfaisance dans ce cas).

## Phase de lancement - Normes et auto-agrément des organismes de bienfaisance canadiens

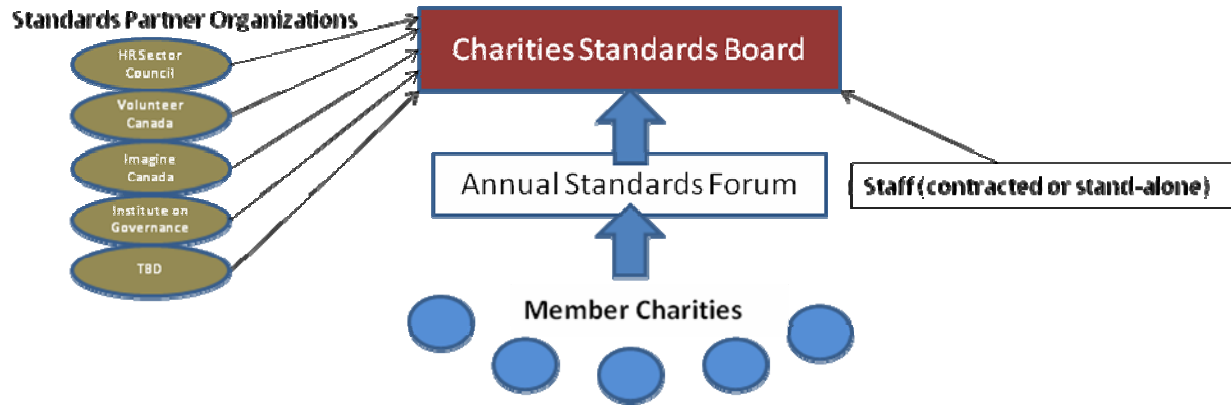
- Ces normes doivent tenir compte de la diversité de taille des organismes de bienfaisance. Elles seront conçues de manière à s'appliquer proportionnellement à l'importance des organismes de bienfaisance, mais les mêmes règles devraient s'appliquer à tous.
- Le processus de conception, de mise en œuvre et d'administration de n'importe quelle norme est tout aussi important que les normes elles-mêmes. Il doit, par conséquent, être ouvert et transparent pour le secteur et pour toutes les parties prenantes.
- Ce processus devrait permettre d'intégrer les normes des organismes et des réseaux qui disposent déjà de normes et de codes de conduite ou d'une expertise précieuse pour les domaines d'application des normes. Si un sous-secteur ou un réseau national a déjà créé des normes, cette initiative devrait s'efforcer de participer à son travail de création de normes ou de l'intégrer pour éviter de faire double emploi et pour augmenter la crédibilité des normes dans leur ensemble.
- Les normes et le processus d'agrément s'appliqueront à tous les organismes de bienfaisance canadiens, mais nous sommes conscients que les retombées (des avantages aussi bien que des coûts) rejailliront sur tous les organismes sans but lucratif. Ce phénomène doit donc être attentivement surveillé.
- Il est vital que les conseils d'administration des organismes de bienfaisance comprennent cette initiative pour qu'elle réussisse.
- Créer des normes et des processus d'accompagnement qui permettent la participation du plus grand nombre possible d'organismes de bienfaisance – éviter de créer un programme pour les élites.

**Échéancier**



Advisory group	Groupe consultatif
Standards Steering Committee	Comité directeur des normes
Standards partner organisations	Organismes partenaires de la création des normes
Membership body	Rassemblement des partisans de cette initiative
Charities Standard Boards	Conseil des normes des organismes de bienfaisance

**Gouvernance / Vision pour l'organisme**



Standards Partner Organisations	Organismes partenaires de la création des normes
HR Sector Council	Conseil RH pour le secteur
Volunteer Canada	Bénévoles Canada
Imagine Canada	Imagine Canada
Institute on Governance	Institut sur la gouvernance
TBD	À déterminer
Charities Standards Board	Conseil des normes des organismes de bienfaisance
Annual Standards Forum	Forum annuel des normes
Member Charities	Organismes de bienfaisance membres
Staff (contracted or stand-alone)	Personnel (sous contrat ou hors programme)